

liquidation de l'actif et dans la perception des arrérages, s'il pratique une stricte économie dans les dépenses, nous serons en peu d'années, sans beaucoup d'impôts additionnels, en état de faire face aisément à tous les besoins de chaque branche du service public.

Si le gouvernement manque à son devoir envers la province en augmentant la dette, consolidée, en donnant d'une manière prodigue les terres de la couronne pour des objets qui ne sont pas absolument nécessaires, et qui donneront certains avantages, s'il néglige de protéger nos ressources de revenu, s'il est peu soigneux dans la perception des recettes et extravagant dans la dépense, alors il sera du devoir du peuple, par ses mandataires de prendre les moyens immédiats pour renverser un tel gouvernement et pour le remplacer par un autre qui pourra et aura la volonté de bien veiller sur les intérêts de la province, de résister à toute pression, soit des amis, soit des adversaires, ayant pour objet de mettre la province dans de nouveaux embarras.

M, le président, je sens que je n'ai probablement pas rempli l'attente des honorables députés dans ce que j'ai dit et dans la manière que je l'ai dit, mais tout de même, je vous remercie, M. le président, et je remercie les membres de cette Chambre pour l'attention avec laquelle on a écouté mes remarques, et je regrette seulement de vous avoir retenus si longtemps.....

J'ai oublié de dire, M. le président, que \$500,000 seront accordés au chemin de fer Pontiac, au taux de \$6,000 par mille, conformément aux termes de la loi en vigueur.

(L'orateur reprend son siège au milieu d'applaudissements prolongés.)